Lettre de Bruxelles

LE PROJET MILITAIRE DE M. VANDERVELDE. — ATTITUDE NETTE DU GOUVERNEMENT. — A CHACUN SES RESPONSABILITÉS. — LE TROUBLE SOCIALISTE. — AVEU RÉVÉLATEUR. — LES DÉMOCRATES DE DROITE.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 4 mars 1922.

L'attitude du gouvernement vis-à-vis du projet militaire de M. Vandervelde, est donc très nette. Il s'opposera à son adoption, même en sections. Ce ton catégorique auquel on n'était plus habitué, surprend un peu. Il est cependant le seul logique. Après les sanglantes expériences de la guerre, tergiverser, combiner, tripoter à propos de la défense nationale est un crime. Si les ministres responsables jugent un projet militaire néfaste, ils doivent le dire, nettement, carrément, sans chercher à lui mettre des emplâtres aussi ridicules qu'inefficaces. Pour le ministère Theunis, le projet Vandervelde est mauvais. Les sections de la Chambre ne l'adopteront pas, sinon c'est la démission, c'est la crise. A chacun sa responsabilité. Le gouvernement, sans phrase, fixe la sienne. Au pays à faire de même.

Cette netteté dans la décision gêne beaucoup les socialistes, qui s'attendaient plutôt à une hostilité effroyablement oratoire, à des discussions verbeuses, à des débats théâtraux au cours desquels ils auraient, en martyrs, pu exécuter toutes les courbes rentrantes, toutes les retraites stratégiques compatibles avec leurs ambitions. Fini le rêve des mots. Dans leur désarroi, les amis de M. Vandervelde laissent échapper une impression singulièrement révélatrice. « La parole, disent-ils, sera surtout aux démocrates de droite ». Pourquoi surtout? Les socialistes comptaient donc sur les démocrates de droite pour faire triompher leurs idées? On le savait bien. Mais les « Maisons du Peuple » n'avaient pas encore eu la naïveté d'en faire l'aveu. L'aveu est fait aujourd'hui. Je ne sais pas ce que les démocrates de droite vont répondre aux socialistes. Peut-être seront-ils les premiers à rire de l'empressement avec lequel les socialistes les appellent à la rescousse pour les tirer d'un mauvais pas. En tous cas, les démocrates chrétiens n'ont encore fait aucune déclaration officielle et tous ceux à qui l'on parle de la réorganisation militaire, disent que leur vote ira au projet qui sauvegarde le mieux la sûreté du pays, quel que soit sa durée : 4 mois, 6 mois, 8 mois ou 1 an. —S...

La nouvelle éducation française

Comment se pose actuellement le problème de l'éducation — la société de demain — l'âme de l'enfant — la révolution nécessaire dans notre culture physique, morale et intellectuelle — le problème de la production et le problème de la destinée.

Telles sont les questions examinées avec une réelle compétence dans cet important ouvrage, guide précieux pour tous les pères et mères de famille qui savent que la meilleure dot à donner à leurs enfants c'est une éducation.

« La Nouvelle Education Française », par Joseph Wilbois, directeur de l'Ecole d'Administration et d'Affaires. Imprimerie Payot, Paris.

Une affaire de faux en écritures devant le Tribunal correctionnel de Namur

Trois condamnations à des peines d'emprisonnement

Namur, 4 mars. — Le tribunal correctionnel a jugé une affaire de faux en écritures. Les prévenus étaient inculpés d'avoir, avec une intention frauduleuse, ou dans le dessein de nuire, commis des faux en écritures authentiques et publiques, notamment en affirmant la souscription d'actions, alors que ces souscriptions étaient fictives, du moins partiellement.

Vital Dinant a été condamné à 5 ans et 10 mois d'emprisonnement et à 2.500 fr. d'amende ou un emprisonnement subsidiaire et aux 9/10 des frais ; Meus a été condamné à 21 mois d'emprisonnement, 1.000 francs d'amende et au 2/10 des frais ; Waroux a été condamné à 6 mois d'emprisonnement, 500 fr. d'amende et aux 1/10 des frais.

Tous les autres prévenus ont été acquittés.

Le Tribunal a décidé qu'il n'y avait pas lieu à l'arrestation immédiate pour Meus.

La réforme de l'enseignement secondaire

Un exposé de M. Victor Bérard en Commission du Sénat

Paris, 4 mars. — La Commission sénatoriale de l'enseignement s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Cruppi pour entendre un exposé de M. Victor Bérard sur le rôle des humanités modernes dans l'enseignement secondaire.

Les nécessités modernes et les progrès scientifiques commandent l'aménagement nouveau des stades de l'enseignement secondaire dans lequel doivent avoir leur place l'instruction commerciale, industrielle et agricole.

La Commission a écouté avec le plus vif intérêt le discours de son président qui a été très félicité.

Coin du « Breutteux »

LA MITAN D'IN MIRAQUE

Accoutez, v'la inne nouvelle tirée des grands journaux. « Une correspondance des Etats-Unis nous apprend que, dans une ville de l'Etat de Nevada, une dame, poussée par l'ambition de faire parler d'elle, s'est imposé la terrible abstinence de se taire pendant quarante jours. »

Ah! cha, cha, ch'n'est po possible vous allez m'dire ; ch'est inne femme qu'in li a copé s'langue, ben seûr.

Infoncés, les Pères Trapisses, qui, in rintrant vin la Trappe y restent muets pou l'restant d'leus jours.

V'la ch' inne femme qu'ill' va rester quarante jours sans overre s'bouque; quarante jours sans faire aller sin babeigneut ; quarante jours sans rinconter l'petit conte.

Miraque! miraque! miraque!

Ah! mais, accoutez :

A neuf heures au matin, après avoir bu s'petite goutte de café, ill' s'a assis à croupette sur in p'tit tabouret et ill' a pris inne paire de pantouffes pou s'n'homme à broder. Pas'que, y faut vous dire que s'n'homme étot là présent au parl (mais y n'arot nin mis deux doupes sus s'femme, savez ; inter nous y n'avot po d'confiance).

V'la qui arrive des femmes à l'intour pou wetti si in n'arot po su l'faire parler... L'z'év'la qui rincontent des contes, qui babel'tent, qui t'chagrinent sus tous rapports... Ill' ne bouge po d'in ongre.

In v'la inne, qu'ill' rinte in li racontant inne nouvelle à faire venir les gins in chair de g'laine... Ill' ne répond po.

In veyot ben à les plos d'ses lîes, sus l'côté d'sin nez qui fronchot, qu'ill' avot l'invie d'rire... mais po inne parole.

V'la tout d'inne in cœup qu'inne mouque ill' vint faire coupi sus l'debut d'sin nez... ill' le fait in d'aller. L'mouque va sus s'n'oreille... sus sin front... ill' ervint sus sin nez...

L'Madame tape à mouques et in dirot à ses lèfes qu'ill' va crier : vilaine mouque!... Mais ill' ne parle pot.

D'tèfos in vot qu'cha qu'minche à ête trop fort... ill' fronche ses lèfes; in dirot qu'ill' va parler. Non... po acore.

Inne des femmes qu'ill' étot là, vot passer in docteur et l'fait rintrer pinsant que s'présince va l'faire parler. Mais, po ad'tut ; y li fait moutrer s'langue et ochène s'tête comme pou dire : vous allez vir si c'copoin-là va rester quarante jours sans s'ermuer. Et l'docteur s'in va in riant.

Y avot tros heures qu'ill' étot essin! Y faulot diner, énan. V'la les ceux qui avottent parlé qui restent là, cha s'comprind, pou vir si l'Madame n'arot po rattrapé l'temps perdu pindant qui z'étotient infos.

Ill' n'overt po s'bouque...

In v'la d'zautes qui ervinn'tent vin l'après-diner et surtout inne serpette qu'in avot été tcheur et qu'ill' prétindot qu'ill' arot su l'faire parler.

Ill' l'erwette et queminche essin :

— Mais, Madame, n'faites po cha vous allez s'invéillir, ch'n'est po à croire, tout d'pus l'matin, vous êtes d'ja toute querpisse à vous contrainte essin... Mais qu'ill' vint laite! ill' dit in s'certournant.

In attindant cha là, l'Madame ill' vint rouche qu'à vin ses cheveux... cha l'a pitchi au tcheur comme in coup d'sabre.

Mais ill' ne répond po.

— Ebé, ill' a jolimint du tcheur y dittent tertus.

Et dire que v'la bèteu six heures qu'ill' est essin!

Miraque! miraque!

Ah! mais, v'la qu'tout d'inne in cœup in n'd'in vot arriver inne qu'ill' va dire inne saquo tout bas à l'orelle de l'inne l'aute.

Et l'z'év'la qui sin vont tertus in faijant : pût!

L'Madame s'élève comme in ressort et in vot comme sus s'bouque l'tchuriosité qui bousse dehors chés paroles : — Quo qui a?

Mais v'la s'n'homme qui vint li dire qu'inne Madame d'ses amisses, in face de s'porte, avot fait l'même parl qu'elle et même, de puque, avot ajouté huit jours.

Ill' arot été quarante huit jours sans parler!

In attindant cha là, l'Madame dégridelle l'z'émontés, tcheur à l'majon de s'rivale et queminche à l'agoniser d'sottises et ill' babelle, ill' babelle, qu'in n'sait pus l'arrêter.

. . . . . .

J'attind des hommes qui dittent :

Cha, j'savos ben qu'ch'étot impossibe; d'abord l'célèbre fabulisse Lafontaine l'a dit : y n'a rin d'si difficile que d'impêchi inne femme de parler, et sti qui lui confie in secret...

Ah! mais, accoutez tout bas à von n'orelle: Lafontaine a dit aussi :

Et je sais même sur ce fait bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Copendez ?

Jules Watteeuw.

L'AMBASSADE DE FRANCE AU VATICAN

M. Jonnart resterait quelques mois encore notre représentant

Paris, 4 mars. — La représentation de la France au Vatican fait de nouveau l'objet des commentaires des milieux politiques. On sait que M. Jonnart n'avait accepté d'aller à Rome qu'à titre provisoire et que le sénateur du Pas-de-Calais avait demandé au gouvernement de lui donner un successeur.

Lors du décès du Pape Benoît XV, M. Poincaré pria M. Jonnart de retarder son départ.

Il y a quelques jours, M. Jonnart est revenu à Paris. Aujourd'hui, on assurait dans certains cercles parlementaires bien informés que M. Poincaré insisterait auprès de l'honorable sénateur pour qu'il poursuive encore au moins quelques mois l'œuvre qu'il a entreprise à Rome avec un succès si remarqué. On dit même que M. Jonnart, très ébranlé par les pressantes sollicitations du chef du gouvernement, ne serait pas éloigné d'y céder.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 5 MARS :

Aujourd'hui, Quadragésime; demain, sainte Colette.

Soleil : Lever à 6 h. 26; coucher, à 17 h. 39.

Lune : Nouvelle du 26 février. Premier quartier, le 6.

Prévisions météorologiques pour la journée du 4 mars (région Nord) : Vents faibles ou modérés d'Ouest; très nuageux, avec rares ondées ou grains; amélioration rapide. Léger rafraîchissement. Le minimum de température sera d'environ -1- 0°.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Bains-douches, rue des Longues-Haies : Ouverts de 8 à 12 h.

Pharmaciens de garde : MM. Dhellemmes, 26, Grande-Rue; Baratte, 100, rue de la Fosse-aux-Chênes; Constant, 1, boulevard de Paris.

A 8 h. 45 : Conférence sur l'apprêt de la draperie, par M. Lagache, à l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles.

A 15 h. : « La Juive », opéra, à l'Hippodrome.

A 15 h. : « Carmen », opéra-comique, au Casino.

A 16 h. : Concert de bienfaisance de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole rue Pierre-de-Roubaix, salle de la « Betterave », rue de Lannoy.

A 16 h. 30 : Concert de l'Amicale Ternaux, salle Pandore, rue Pauvrée.

A 20 h. : « Les 28 Jours de Clairette », opérette, au Casino.

A 20 h. 30 : « La Juive », opéra, à l'Hippodrome.

Les délégations roubaisiennes à Tourcoing pour la visite du maréchal Foch

L'Union Amicale et Mutuelle des Anciens Gradés Français prie ses membres de vouloir bien assister à la réception du maréchal Foch aujourd'hui dimanche, à 11 h. 40, à Tourcoing. Réunion au local à 10 h. 30.

Rappelons que l'Union des Sociétés patriotiques et militaires, la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, le Cercle Militaire, l'Union Nationale des Mutilés et Réformés ont également convoqué leurs membres.

LA SOUSCRIPTION

pour l'érection, à Roubaix, d'un monument à la mémoire des soldats et marins morts pour la France, pendant la guerre de 1914-1918

PREMIERE LISTE

La Mairie nous communique la première liste de souscription pour l'érection du monument aux morts pour la France :

Banque Régionale du Nord, 1.000 fr.; Naessens et Martin, banquiers, 6, rue de la Gare, 100 fr.; Société Générale, 100 fr.; Crédit Commercial de France, 100 fr.; Pajot et Cozette, banquiers, 25 bis, Grand'Rue, 100 fr.; Marcel Bourghelle, mécanicien, 45, boulevard de Cambrai, 100 fr.; Leuridan, papeterie Centrale, 26, rue du Curé, 50 fr.; MM. les membres de l'Orphéon des Anciens Combattants, Café Dubus, rue du Chemin-de-Fer, 50 fr.; René Mangin, banquier, 9, rue de la Gare, 40 fr.; Charles Poitevin, négociant, 3, rue Saint-Georges, 25 francs; Désiré Lepers, Tissus, 33, rue de l'Hospice, 20 francs; Auguste de Callenstein, propriétaire, avenue des Marronniers, à Croix, 20 fr.; Jules Lepers, boucher, 69, rue Watt, 20 fr.; J.-B. Louvion, cafetier, 4, rue de la Gare, 20 fr.; Mme Mingon, corsetière, 55, rue Saint-Georges, 20 fr.; Littaye et Desmet, négociants, 85, rue de la Gare, 20 fr.; Albéric Seys, charcutier, 206, rue de Lannoy, 20 fr.; Gaston Humbert, banquier, 23, rue Vauban, 20 fr.; Julieu Tailliez, entrepreneur, 116, boulevard de Paris, 20 fr.; Gustave Moreau, tissus, 1, rue de Blanchemaille, 20 francs; Vincent Badets, receveur de l'enregistrement, 95, rue du Collège, 20 fr.;

Trousson et Cie, miroitiers, 7, contour Saint-Martin, 15 fr.; Alphonse Piérens, receveur d'octroi en retraite, 92, rue Decrème, 20 fr.; Georges Mangin, employé, 37, rue du Vieil-Abreuvoir, 10 fr.; Pol Mangin, employé, 9, rue de la Gare, 10 fr.; Jean Wuildaume, employé, 24, rue de Turin, 10 fr.; Fernand Florin, employé, rue d'Italie, 7, 10 fr.; Marcel Monchain, comptable, 232, rue Jouffroy, 10 fr.; Marcel Famery, bijoutier, 4, rue de l'Epeule, 10 fr.; Albert Vanateene, huissier, 14, rue des Fabricants, 10 fr.; Un combattant, 10 fr.; Jean Debodinance, employé, 166, rue du Moulin, 10 fr.; Léon Van Coppenolle, agent d'assurances, 43, rue de Bavai, 10 francs; Anonyme, 10 fr.; Marcel Degang, commis d'enregistrement, Lys-lez-Lannoy, 10 fr.; Mme Degrave, marchande de légumes, 39, rue Saint-Amand, 10 fr.; Charles Favorelle, marchand de beurre, 132, rue Pierre-de-Roubaix, 10 fr.; Paul Flament, débitant de tabacs, rue de la Gare, 10 fr.; Louis Beague, débitant de tabacs, 140, rue de Lannoy, 10 fr.; Henri Godefroy, imprimeur, 20, rue Magenta, 5 fr. 10; Henri Delécluse, dessinateur, 184, rue du Coq-Français, 5 fr.; Paul Parent, caissier, 141, rue de Beaurewaert, 5 fr.;

Emile Desmarécaux, caissier, 25, rue des Parvenus, 5 fr.; Georges Beaucourt, représentant, 102, rue de Lille, 5 fr.; Edmond Delberghe, employé, 106, rue Jacquard, 5 fr.; Léon Leporcq, pharmacien, 14, rue Saint-Georges, 5 fr.; Mme Honoré, fab. de pipes, rue Saint-Georges 12; 5 fr.; Paul Meyrignac, coiffeur, 5, rue Saint-Georges, 5 fr.; Emile Leuridan, libraire, 26, rue du Curé, 5 fr.; Henri Courmain, graveur, 71, rue de la Gare, 5 fr.; Jules Moreau, 10, place de la Gare, 5 fr.; Joséphine Debonnet, 18, rue du Pays, 5 fr.; Jean Denys, graisseur, 5 fr.; Henri Notelet, employé, 10, rue de Sébastopol, 5 francs; Georges Galbrun, directeur du Petit Lycée, 144, Grand'Rue, 5 fr.; Mme veuve Leemans, ménagère, rue Archimède, cour Folyte, 2, 5 francs; Marthe Piérens, bonnetière, 92, rue Decrème, 5 fr.; Foulon-Capart, rue de la Balance, 5 fr.; Ernest Vérier, caissier à la recette municipale, 13, rue de la Concorde, 5 fr.; Gustave Lefebvre, employé à la recette municipale, rue de Maubeuge, 5 fr.; Jules Hespel, employé à la recette municipale, rue de Milan, 11, 5 fr.; Suzanne Collette, employée des P.T.T., 5 fr.; Fernande Mausez, employée des P.T.T., 5 fr.; Yvonne Demarque, employée des P.T.T., 5 fr.; Anonyme, 5 fr.

Louis Fontaine, marchand de légumes, 298, rue du Tilleul 5 fr.; Mme Dewasch, marchande de légumes, 7, rue de la Balance, 5 fr.; Maurice Destrée, débitant de tabacs, 69, rue du Collège, 5 fr.; Jules Ameye, débitant de tabacs, Grand'-Place, 5 fr.; Henri Barbieux, débitant de tabacs, 5 fr.; Verhé, débitant de tabacs, 123, rue de l'Alma 5 fr.; Louis Desmettre, débitant de tabacs, rue de Tourcoing, 5 fr.; Edouard Gruet, débitant de tabacs, place du Trichon, 5 fr.; J.-B. Delporte, débitant de tabacs, 171 ter, Grand'-Rue, 5 fr.; Carlos Delplanque, débitant de tabacs, boulevard de Mulhouse, 5 fr.; Achille Florin, débitant de tabacs, 98 ter, rue du Grand-Chemin 5 fr.; Arthur Liégeois, débitant de tabacs, rue du Moulin, 5 fr.; Marie Tiennien, débitante de tabacs, rue des Lignes, 5 fr.; Alfred Lerouge, débitant de tabacs, 8, rue de Tourcoing, 5 fr.; Mme D. D..., 5 fr.; Edouard Martin, fondeur, 166, rue Daubenton, 5 fr.; Anonyme A.C.P. n° 1, 5 fr.; Marie-Louise Voreux, tricoteuse, 3 fr.; Angèle Lecomte, ménagère, rue Bernard, cour Warhem, 4, 3 fr.; David, débitant de tabacs, rue Jean-Goujon, 3 fr.; Dumet-Masse, façonnier, rue Watt, 22, 2 fr. 50; Anonyme, 2 fr.; Mme Coll, primeurs, 13, rue Neuve, 2 fr.; François Mestdagh, 77, rue de Lannoy, 2 fr.; Charles Desplanque, dessinateur, 87, rue d'Isly, 2 fr.; Alfred Gosse, tailleur d'habits, 62 bis, rue Ma Campagne, 2 fr.; Yvonne Segard, tricoteuse, 2 fr.; Marguerite Vanoverberghe, tricoteuse, 2 fr.; Marcelle Goffette, tricoteuse, 2 fr.; Marguerite Baekle tricoteuse, 2 fr.; Carlos Segard, employé à la Recette municipale, rue Lalande, 2 fr.

Achille Dubucquois, employé à la Recette municipale, rue d'Isly, à Lys-les-Lannoy, 2 fr.; Mme Valentine Mariscal, employée à la Recette municipale, rue Vaucanson, 46, 2 fr.; Emile Piérens, employé à la Recette municipale 92, rue Decrème, 2 fr.; Emile Decock fils, 1, rue de Courcelles, 2 fr.; Henri Lacourt, contrôleur des P.T.T., 2 fr.; Lucienne Deregnaucourt, tricoteuse, 1 fr. 50; Eléonore Bulteau, rue de Tourcoing, à Marcq-en-Barœul, 1 fr.; Locufier, à Roubaix, 1 fr.; Henri Welman, employé, 64, rue de l'Ommelet, 1 fr.; Paulette Goullieux, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, 1 fr.; Jules Clarisse, employé, 28, rue de la Basse-Masure, 1 fr.; Valérie Delcourt, ménagère, 28, rue de la Basse-Masure, 1 fr.; Georges Roobier 43, rue de Tourcoing, à Wattrelos, 1 fr.; Fidéline Rasselle, tricoteuse, 1 fr.; Madeleine Deboever, tricoteuse, 1 fr.; Alice Castelain, tricoteuse, 1 fr.; Marthe Terrain, tricoteuse, 1 fr.; Madeleine Guillemet, tricoteuse, 1 fr.; Julia Cabolet, tricoteuse, 1 fr.; Julienne Rousseau, tricoteuse, 1 fr.; Marthe Segard, tricoteuse, 1 fr.; Emilienne Desbonnets, tricoteuse, 1 fr.; Marie-Thérèse Lerouge, tricoteuse, 1 fr.; Marie-Louise Hermain, employée à la Recette municipale, 19, rue Brezin 1 fr.; Adèle Marmousez, confectionneuse, rue de Lannoy, 495, 1 fr.; Marie Lambert, peigneuse, 1, rue d'Alger, à Croix, 0 fr. 50; Flore Rasselle, tricoteuse, 0 fr. 50; Marie-Louise Rotsaert, tricoteuse, 0 fr. 50; Suzanne Pillois, tricoteuse, 0 fr. 50; Marie Foulon, tricoteuse, 0 fr. 50; Angèle Splete tricoteuse, 0 fr. 25; Marguerite Esquenet, tricoteuse, 0 fr. 25. Total de la 1re liste, 2.360 fr. 10.

Retour de morts glorieux et de victimes civiles de la guerre

Samedi sont arrivés en gare de Roubaix, sept corps de soldats « morts pour la France » dont les familles avaient sollicité l'exhumation des cimetières du front, en vue de leur réinhumation dans le terrain spécial du cimetière de notre ville. Par le même convoi sont arrivés deux corps de victimes civiles de la guerre, en vue de leur inhumation dans le cimetière de Roubaix.

La reconnaissance des corps a été faite par M. Kléber Sory, adjoint au maire, représentant l'Administration municipale, accompagné de M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement.

Les corps ont été transportés ensuite au par les soins de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

Le dépositoire sera ouvert au public aujourd'hui dimanche, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Ces corps sont ceux de MM.

Jean Delannoy, civil.
André Louche, civil.
Gaston Bécue, caporal, 205e R. I.
Maurice Bécue, sergent aviateur, 28e R.I., escadrille 85.
Albert Bodart, sergent, 1er R. I.
Alfred Delmart, soldat, 15e T.E.M.
Henri Vanherreweghe, soldat, 327e R. I.
Georges Vanspeybroeck, soldat, 20e B. C. P.
Edmond Vermacke, soldat, 43e R. I.

LES FUNERAILLES

La cérémonie commune

C'est mardi 7 mars, à 2 heures, que seront célébrées, à l'église Notre-Dame, les funérailles solennelles des militaires **Albert Bodart**, sergent, 1er I. C., médaille militaire, croix de guerre, rue Saint-Laurent, 2 bis; **Henri Vanherreweghe**, soldat, 327e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue du Fontenoy, cité Moreau, 23; **Georges Vanspeybroeck**, soldat, 20e B. C. P., médaille militaire, croix de guerre, rue Blanchemaille, 92.

Les familles sont priées de se trouver au dépositoire à 1 h. 45.

LES CEREMONIES PARTICULIÈRES

Mardi, à 9 heures, en l'église Saint-Antoine, auront lieu les obsèques de **M. Edmond Vermacke**, soldat au 43e R. I., décoré de la croix de guerre, tombé au champ d'honneur à Tartiers (Aisne), le 21 août 1918, à l'âge de 25 ans. Ce brave est le fils de Mme veuve Vermacke. Assemblée au dépositoire, rue Isabeau-de-Roubaix, à 8 h. 45.

Gaston Bécue, caporal brancardier au 205e régiment d'infanterie, médaille militaire, croix de guerre, tombé à Berrées (Somme), le 19 juillet 1916, à l'âge de 23 ans 1/2;

Son frère, **Maurice Bécue**, sergent pilote aviateur, 28e régiment d'infanterie, médaille militaire, croix de guerre avec palmes, tombé en combat aérien, le 25 septembre 1917, dans la Meuse, à l'âge de 21 ans 1/2, fils de M. et Mme Eugène Bécue-Orélio, demeurant 53, boulevard Montesquieu.

Les obsèques auront lieu mardi 7 mars, à 9 h. 30, église Saint-Sépulcre. La réunion se fera à l'église.

Les travaux au Parc Barbieux

LA TRANSFORMATION DE L'AVENUE LE NOTRE

Tous nos lecteurs se rappellent que lors de l'ouverture à la circulation de la nouvelle Avenue Jean-Jaurès qui borde près du territoire de Croix, le magnifique Parc Barbieux et par où passent les « Mongy », l'administration municipale avait décidé de transformer la chaussée de l'Avenue Le Nôtre. Cette décision avait été prise à la suite de desiderata formulés par les cyclistes et les cavaliers.

On envisagea donc la création sur l'emplacement de l'ancienne chaussée de cette Avenue, d'une piste centrale pour cavaliers, bordée de chaque côté d'une piste cyclable.

On se mit aussitôt à la besogne et on escomptait que durant l'été dernier cette avenue transformée aurait été achevée. Certains retards furent apportés à la réalisation de ce projet, du fait de l'enlèvement des anciennes voies de tramways. Puis, d'autres travaux plus urgents furent entrepris. Enfin l'hiver précoce et rigoureux fut lui aussi une cause de ce retard.

Aujourd'hui, les trois pistes sont à peu près complètement terminées; il ne reste plus qu'à border la piste cavalière avec une ligne de pavés afin de maintenir le macadam des voies cyclables.

Cavaliers et cyclistes peuvent donc espérer pouvoir emprunter, très prochainement, cette avenue qui leur sera spécialement réservée.

LA CONSTRUCTION DU BUREAU D'OCTROI

Depuis quelques jours déjà, des ouvriers sont occupés au terrassement et à la maçonnerie du soubassement du nouveau bureau d'octroi qui doit être édifié à l'entrée du Parc Barbieux attenant à l'extrémité du boulevard de Paris.

Ce bureau va être construit sur le trottoir à quelques mètres de l'angle du Parc et du boulevard de Douai. Il ressortira quelque peu du massif de verdure qui borde en cet endroit tout le trottoir.

Ainsi placé et d'une construction coquette, ce nouveau bâtiment ne gênera en rien la magnifique perspective qui est offerte aux promeneurs, qu'ils viennent du boulevard de Paris ou du Parc lui-même. Ce travail terminé, on pourra songer à démolir aussitôt la baraque disgracieuse où le service de l'octroi avait été provisoirement installé.

A la piste hippique du Breucq

CREATION D'UNE ENTRÉE SUR LE NOUVEAU BOULEVARD

Les fervents du sport hippique, qu'ils soient cavaliers ou amateurs de courses, apprendront avec un vif plaisir que leur vœu, maintes fois formulé, de pouvoir accéder dans le coquet enclos du Breucq par une allée prenant sur le nouveau Boulevard, est à présent réalisé.

C'est dès le percement de cette grande artère longeant à quelques mètres de distance, la piste du Breucq, que tous les amateurs du sport hippique formulèrent ce vœu.

Pour les cavaliers il était désagréable de quitter la piste cavalière du grand boulevard pour emprunter soit la chaussée mal pavée de la route départementale de Roubaix à Lille ou encore le « macadam » de l'Avenue Le Nôtre avec ses fondrières, surtout au lendemain de l'armistice. Quant aux amateurs de course qui, pour le plus grand nombre empruntaient pour se rendre à la piste du Breucq, le tramway Mongy, la perspective de faire un long détour à pied n'avait rien de bien attrayant.

Depuis longtemps déjà, le Comité directeur du Club Hippique de Roubaix, que préside avec tant de compétence M. Edouard Rasson, avait étudié la création d'une nouvelle entrée à la piste du Breucq qui est un véritable parc caché derrière un épais rideau de branchages.

Cette étude a été mise sur pied, et dès à présent, à proximité du pont de la Planche-Epinoy, se trouve créé un accès par où cavaliers et piétons pourront entrer dans l'enclos de la piste du Breucq.

LA VENTE DE VIANDE FRAICHE

LA TAXE OFFICIELLE

La Mairie nous communique la note suivante :

Conformément au décret du 30 janvier 1922 et à la circulaire ministérielle du 11 février 1922, le Service vétérinaire local vient de constater officiellement les cours de la viande fraîche pour la période du 1er au 11 mars 1922, en divisant les catégories comme il est indiqué ci-dessous.

Il a été porté à la connaissance du Syndicat des Bouchers qu'ils doivent appliquer strictement les prix et faire connaître à leur clientèle la qualité et la catégorie des viandes vendues.

La Direction des Services vétérinaires du département a fait savoir qu'un contrôle rigoureux serait exercé dans les boucheries.

Désignation des catégories. — Bovins adultes. — 1re catégorie : Elle comprend, appartenant aux régions sous et sus-lombaires, fessière et ischio-tibiale : a) **L'aloyau : Filet, contre-filet** ou côtes d'aloyau ; **rumsteack** ou **gros d'aloyau** ou **encore tête d'aloyau**; b) **La culotte** ou **pièce à queue**; le tende de tranche ou **lèche**; la tranche grasse ou **gros de flanchet**; le gîte à la noix.

2e catégorie : Y appartiennent les régions costale et scapulaire qui fournissent : c) le train de côtes; d) le plat de côtes ou **recouvrement** et la bavette d'aloyau; e) l'épaule.

3e catégorie : Elle groupe tous les morceaux non dénommés ci-dessus et qui sont prélevés dans le cou, les **parois abdominales** et la partie inférieure des membres, savoir : f) le collier ou collet; g) la poitrine et les tendrons ou croisure; h) la surlonge ou côtes à l'atteinte; i) la paillasse ou mince flanchet; j) les gîtes ou jarrets de devant et de derrière; k) le gras de bœuf.

Veau. — 1re catégorie : Rouelle, quasi, entrecuisse ou maigre, filet, côtelettes premières; 2e catégorie : Côtelettes secondes, épaule, petits tendrons; 3e : Côtelettes à l'atteinte, poitrine, collet, jarrets.

Moutons. — 1re catégorie : Gigot, filet, côtelettes premières; 2e : Epaule, côtelettes d'atteinte; 3e : Collet, poitrine.

Porc. — 1re catégorie : Jambon dégraissé, filet dégraissé, côtelettes premières dégraissées; 2e : Epaule dégraissée, atteinte dégraissée; 3e : Poitrine, tête et jambettes.

LE TARIF

Voici quelle est la taxe du 1er au 11 mars :

Bœuf. — 1re qualité : 1re catégorie : a) Filet, 1re qual., 17.00; 2e, 16.00; 3e, 14.00; aloyau : a) sans os : 13.00, 12.00, 10.00; — b) avec os : 8.00, 7.00, 6.00; sans os : 10.50, 9.50, 8.50. — 2e catégorie : b) train de côtes : 7.50, 6.50, 5.50; — b) sans os) : 10.00, 9.00, 8.00; — d) plat de côtes : 6.50, 5.50, 4.50; — épaule : 6.50, 5.50, 4.50; — e) sans os : 9.00, 8.00, 7.00. — 3e catégorie, avec os : 4.00, 3.00, 1.50.

Veau. — 1re catégorie : 1re qual., 13.00; 2e, 10.00; 3e, 7.50. — 2e catégorie : 11.50, 9.00, 5.00. — 3e catégorie : 10.00, 6.00, 4.00.

Mouton. — 1re catégorie : 1re qual., 13.00; 2e, 12.00; 3e, 7.00. — 2e catégorie : 11.00, 9.00, 6.00. — 3e catégorie : 9.00, 7.00, 5.00.

Porc. — 1re catégorie : 11.00, 8.50. — 2e catégorie : 8.50, 7.00. — 3e catégorie : Poitrine : 7.00, 5.00; tête, jambettes, 4.00, 2.00.

Pour les viandes vendues avec os, le pourcentage de ceux-ci ne pourra, dans aucune espèce et catégorie, dépasser 250 grammes au kilo.

L'ADJUDICATION POUR LES FOURNITURES ET TRAVAUX DU SERVICE DES EAUX. — Samedi, à 3 heures, a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication des fournitures et travaux pour le service des eaux.

Le bureau était présidé par M. Decock, adjoint, assisté de MM. Alfred Lambreck, adjoint au maire de Tourcoing ; Heults, Carin, Delforge, Lorthiois, conseillers municipaux de Tourcoing et Roubaix ; Dramais, Salembier, receveurs municipaux de ces deux villes, et Nourtier, directeur du Service des Eaux.

L'adjudication était divisée en 39 lots. Voici les noms des adjudicataires :

1er lot. — **Fourniture de tentes, 17.000 fr.** — La Société des Hauts-Fourneaux de Pont-à-Mousson, avec un rabais de 3.00 %.

2e lot. — **Fourniture de plomb : 6.000 fr.** — La Compagnie Française des Métaux de La Madeleine;

3e lot. — **Fourniture de robinets-vannes : 2.000 fr.** — La Société des Hauts-Fourneaux de Pont-à-Mousson, 23.00 %.

4e lot. — **Fourniture de colliers et boulons : 3.000 francs.** — M. Henri Pichrot, à Nouzon (Creuse);

5e et 6e lots. — **Transport de matériaux : 2.500 fr.** — M. Désiré Decock, 30.25 %.

7e lot. — **Déchargement et transport de charbon : 20.000 fr.** — M. Gustave Casier, 12.25 %;

8e lot. — **Déchargement et transport : 6.000 fr.** — M. Laurent Debruille, 0.25 %.

9e lot. — **Fourniture de caoutchouc : 4.000 fr.** — Pas de soumissionnaire.

10e lot. — **Fourniture d'huile pour cylindres : 3.000 fr.** — M. Berséme-Varasse, 167 fr. 50 les 100 k.;

11e lot. — **Fourniture d'huile pour mouvements : 1.500 fr.** — M. Berséme-Varasse, 178 fr. les 100 kil.;

12e lot. — **Fourniture de chanvre : 2.000 fr.** — M. Leon Cramer, à Vrest, 20.00 %.

13e lot. — **Articles de droguerie : 3.000 fr.** — MM. J. et G. Crombé, 21.00 %.

14e lot. — **Articles de droguerie : 3.000 fr.** — La société « Le Progrès », 23.00 %.

15e lot. — **Maçonnerie : 600 fr.** — M. Ravaut-Ghesquière, 5.25 %.

16e lot. — **Maçonnerie : 600 fr.** — M. André Lutun, 12.50 %.

17e et 18e lots. — **Maçonnerie : 4.200 fr.** — M. Désiré Decock, 18.75 %.

19e lot. — **Maçonnerie : 1.500 fr.** — Pas de soumissionnaire.

20e et 21e lots. — **Charpente et menuiserie : 600 fr.** — M. Anatole Deltour, avec un rabais de 6.50 et 8.00 %.

22e lot. — **Charpente et menuiserie : 1.200 fr.** — M. Désiré Deschaux, 12.50 %.

23e lot. — **Charpente et menuiserie : 800 fr.** — M. Simon Drumez, 3.00 %.

24e et 25e lots. — **Couverture : 1.300 fr.** — MM. P. et E. Suys, 20.00 %.

27e lot. — **Couverture : 1.000 fr.** — Pas de soumissionnaire.

28e lot. — **Peinture et vitrerie : 300 fr.** — La société « Le Progrès », 24.00 %.

29e lot. — **Peinture et vitrerie : 300 fr.** — MM. Delespaul et fils, 29.00 %.

30e lot. — **Peinture et vitrerie : 5.000 fr.** — M. Victor Visied, 43.00 %.

31e lot. — **Peinture et vitrerie : 5.000 fr.** — M. E. Duhaut, 45.00 %.

32e lot. — **Entretien des installations d'eau et de gaz : 300 fr.** — M. Seys, 24.00 %.

33e lot. — **Fourniture et pose d'articles d'électricité : 1.500 fr.** — MM. Devilaine et Roussé, 26.00 %;

34e et 35e lots. — **Fourniture d'articles de quincaillerie : 2.000 fr.** — Pas de soumissionnaire.

36e lot. — **Fourniture de bureau : 3.000 fr.** — M. Frère, 20.00 %.

37e lot. — **Fourniture de charbon : 700 tonnes à l'Usine de Beuvrequen.** — Les Mines d'Anzin, à 76.50 la tonne.

38e lot. — **Fourniture de charbon, à Roncq : 1.200 tonnes.** — Les Mines d'Anzin, à 80.80 la tonne;

39e lot. — **Fourniture de charbon à Pecquencourt : 1.320 tonnes.** — Les Mines d'Aniche, à 75.00 la tonne.

DERNIÈRE HEURE

Les nouveaux événements de Fiume

Gouvernements italien et yougo-slave prenant des mesures de précaution

**Rome, 4 mars.